

Communiqué de presse conjoint santhea-UNESSA – le 17 juin 2021

Grèves dans les hôpitaux : mise au point d'UNESSA et de santhea

UNESSA et santhea ainsi que les employeurs qu'elles représentent sont tout à fait conscients du malaise, de l'épuisement et de l'inquiétude des professionnels des soins, en particulier du personnel infirmier. Toutefois, les affirmations mises en avant par le front commun syndical, à l'origine du mouvement de grève d'aujourd'hui, nécessitent une mise au point. UNESSA et santhea ont d'ailleurs rencontré une délégation syndicale ce jour. Au cours de discussions constructives, la vision commune des deux fédérations lui a été réaffirmée.

Dès avant le début de la pandémie de Covid-19, les professionnels des soins, infirmiers et infirmières en tête, dénonçaient déjà des conditions de travail difficiles. Une situation que la Covid-19 a exacerbée, laissant le personnel des hôpitaux épuisé, sur les genoux. UNESSA et santhea ainsi que les employeurs qu'elles représentent sont largement conscients de la pression subie et cherchent, à leur niveau, des solutions dans l'intérêt de tous et avant tout, des patients.

Dans ce contexte, l'expression d'un ras-le-bol est compréhensible. Toutefois, les affirmations avancées par les syndicats pour justifier leur action de grève méritent une mise au point. Nous répondons à quelques-unes ci-dessous.

Renforcer le personnel auprès des patients

Il manque de personnel infirmier dans les hôpitaux. En fait, c'est le temps passé au chevet des patients par le personnel soignant qui doit être augmenté, rappellent ensemble UNESSA et santhea. Pour y parvenir, des embauches sont, certes, souhaitables. Mais les fédérations rappellent qu'il y a pénurie de candidats. Nos hôpitaux témoignent ainsi qu'ils parviennent à compenser les départs dans leurs cadres, mais pas forcément à les augmenter.

Pour recruter, les hôpitaux qu'UNESSA et santhea représentent utilisent bien le fonds blouses blanches dans l'esprit de la loi dans lequel il a été créé. Les directions ne demanderaient pas mieux que de pouvoir le liquider le plus rapidement possible pour renforcer leurs cadres en personnel. Mais le contexte de pénurie rend la chose impossible. Rappelons à cet égard que le législateur a prévu un délai de liquidation de deux ans du fonds blouses blanches, justement pour tenir compte des difficultés de recrutement, entre autres.

Quant à l'embauche d'étudiants pour pallier le manque de personnel, soyons réalistes. Les hôpitaux ne fonctionnent pas grâce aux étudiants. Ils peuvent, certainement, apporter du soutien à certaines fonctions, mais pas dans toutes. En outre, ils nécessitent de la formation et de la supervision ce qui est également chronophage pour le personnel titulaire.

Notons aussi qu'UNESSA, santhea et de nombreux hôpitaux sont impliqués dans des actions visant à restaurer l'attractivité des métiers des soins. Par ailleurs, il est également important que les partenaires sociaux se mobilisent pour favoriser les vocations du personnel soignant et ainsi encourager les formations notamment via les programmes ad hoc développés avec les moyens du fonds blouses blanches comme le programme « choisies les soins » ou tout autre programme qui serait adapté aux réalités de nos hôpitaux.

Résorber les retards dans les soins des patients

Dans ses revendications, le front commun syndical met en avant des programmes « hyperchargés » dans certains services, dans le but de « retrouver de la rentabilité économique ».

La cause principale de ces programmes « hyperchargés », c'est la pandémie de Covid-19. La priorité est d'assurer aux patients des soins parfois reportés plusieurs fois, aggravant quelques fois leur état de santé. Le rattrapage de ces soins est en bonne voie, même si pour certaines pathologies il faudra entre 1 à 3 ans pour résorber les retards. Les hôpitaux n'ont pas encore retrouvé leurs niveaux d'activités d'avant Covid. Il y a notamment toujours des lits Covid qui y sont prévus.

Les hôpitaux ont, par ailleurs, veillé à permettre à leur personnel de prendre leurs congés et à prévoir des temps de récupération pour maîtriser les heures supplémentaires. En outre, la CCT du 14 décembre 2020, concernant l'octroi des vacances annuelles, consacre un droit annuel à 3 semaines de congé consécutives (y compris 3 week-ends).

Rencontre syndicale

Pour remettre les choses à plat, UNESSA et santhea ont rencontré une délégation syndicale. Les discussions ont été qualifiées de constructives tant par les représentants d'UNESSA que ceux de santhea. Celles-ci auront été l'occasion pour les fédérations de réaffirmer leur vision commune des choses concernant les revendications syndicales.